



**SNSPP-PATS**



**Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels  
et des PATS des SDIS de France**

«Quand je revendique, c'est pour construire»

Lille, le 28 mai 2020

**Monsieur le président du conseil d'administration  
du SDIS 59  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille cedex**

**Réf.** : YL/PD/2020-008

**Objet** : Prime exceptionnelle

Monsieur, le président,

Le territoire national traverse une crise sans précédent et le département du Nord n'est pas épargné. Vous avez à plusieurs reprises, avec le directeur départemental ainsi que le préfet, tenu à féliciter et remercier chaleureusement les sapeurs-pompiers et les personnels administratifs, techniques et spécialisés du département pour leur engagement, leur disponibilité et leur adaptabilité. Nous vous en remercions.

Afin de vous permettre de poursuivre cette démarche de reconnaissance de manière concrète, le gouvernement a annoncé dans le nouveau projet de loi de finances rectificative, que les sapeurs-pompiers pourront, tout comme les personnels soignants, les fonctionnaires d'Etat et les autres agents territoriaux, bénéficier d'une prime exceptionnelle ; il laisse le soin aux élus locaux la décision du versement et du montant de cette prime.

Nous saluons cette initiative et souhaitons vous interroger sur son application au sein de notre SDIS.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, monsieur le président, mes respectueuses salutations.

Cordialement,

Yaël LECRAS

Président

**SNSPP-PATS 59**

59@snspp-pats.fr

06.81.81.57.82

86 route de Nielles 62610 AUTINGUES

